

Réunion du conseil d'administration

Le 25 avril 2024 à 12 h 22
Salle de réunion au 6^e étage du 333,
Broadway à Winnipeg (Manitoba)

Présents :

Michael Werier, président du conseil d'administration

Cathy Skinner, présidente et première dirigeante par intérim (d'office)

Glenn Hildebrand

Randal Smith

Ranbir Dhillon

Jean-Guy Bourgeois

Marc Lafond

Sylvia Farley

Ron Koslowsky

Chris Lorenc

Yvette Milner

Constituant un quorum du conseil d'administration en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*.

Également présentes :

Heather Baete, secrétaire générale par intérim

Candace Crossland, liaison avec le bureau de la première dirigeante

Présente pour certains points à l'ordre du jour :

Leslie Hurley, vice-présidente et directrice financière

Ouverture

Le président a ouvert la réunion à 12 h 22. L'ordre du jour tel que remis aux participants a été confirmé.

Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit déclaré n'a été déclaré.

Procès-verbal de la réunion précédente

Le président a présenté le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 février 2024.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 février 2024 soit approuvé comme compte rendu raisonnable.

Le président a présenté le procès-verbal de la rencontre à huis clos de la réunion du conseil d'administration du 22 mars 2024.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la rencontre à huis clos de la réunion du conseil d'administration du 22 mars 2024 soit confirmé comme compte rendu raisonnable.

Le conseil d'administration a levé la séance pour se rencontrer à huis clos.

Le huis clos du conseil a été levé.

Suivi de la réunion précédente

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour.

Points nécessitant une décision

Initiatives de modernisation numérique et de mises à niveau technologiques – Prochaines étapes

(Ordonnance de la WCB n° 12/24)

Glenn Hildebrand a présenté ce point au nom du comité de surveillance de la modernisation numérique. Il a passé en revue les travaux du comité et les propositions présentées au conseil d'administration. Le conseil d'administration a discuté des recommandations, notamment des initiatives relatives au personnel et aux systèmes hérités.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve les prochaines étapes de la modernisation numérique et des mises à niveau technologiques.

La vice-présidente et directrice financière s'est jointe à la réunion.

Politique 31.05, Politique de financement

(Ordonnance de la WCB n° 13/24)

Ron Koslowsky a présenté ce point au nom du comité des finances. Le conseil d'administration a discuté du calendrier de l'étude de l'actif et du passif et a souligné qu'un examen aurait lieu au moins tous les cinq ans, ou plus souvent selon les besoins.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la politique révisée 31.05, *Politique de financement*, telle que modifiée, à compter de maintenant, et que la politique actuelle soit abrogée.

États financiers établis selon la méthode de financement de 2023 et plan quinquennal 2024-2028

(Ordonnance de la WCB n° 14/24)

Ron Koslowsky a présenté ce point au nom du comité des finances. Les états financiers établis selon la méthode de financement sont nécessaires, car ils servent à déterminer la répartition de l'excédent, de même que pour leur inclusion au plan quinquennal.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve les états financiers de 2023 établis selon la méthode de financement et le plan quinquennal 2024-2028.

Cession des réserves excédentaires

(Ordonnance de la WCB n° 15/24)

Ron Koslowsky a présenté ce point au nom du comité des finances. Il a souligné que, conformément à la *politique de financement*, lorsque le ratio de financement dépasse l'objectif de 130 %, le conseil d'administration peut, à sa discrétion, approuver une répartition de l'excédent.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la cession de 50 % des réserves excédentaires en 2024.

Hypothèses actuarielles du régime de retraite de la WCB pour 2023

(Ordonnance de la WCB n° 16/24)

Ron Koslowsky a présenté ce point au nom du comité des finances. L'approbation des hypothèses actuarielles est requise pour que l'évaluation annuelle du régime de pension puisse être effectuée. Trois hypothèses actuarielles ont été mises à jour conformément aux normes actuarielles.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve les hypothèses actuarielles de 2023 pour le régime de retraite de la WCB.

États financiers audités et bulletin d'information du régime de retraite de la WCB de 2023

(Ordonnance de la WCB n° 17/24)

Ranbir Dhillon a présenté ce point au nom du comité de vérification. Il a indiqué que les vérificateurs avaient pratiquement terminé leur travail. Ils n'ont aucune inquiétude concernant les états financiers ou le bulletin d'information. Pour 2023, le résumé financier qui figure dans le bulletin d'information reflète les hypothèses actuarielles en continuité.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve les états financiers audités et le bulletin d'information du régime de retraite de 2023.

Examen des catégories d'actifs : Actions américaines

(Ordonnance de la WCB n° 18/24)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de placement. Il a indiqué qu'en raison des difficultés à obtenir des rendements constants sur le marché américain des actions, le comité de placement avait demandé à l'administration d'étudier les choix en matière de placements passifs.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration :

- 1) Choisisse le TD Emerald Pooled US Equity Index Fund comme gestionnaire des actions américaines pour le fonds; et
- 2) Autorise l'administration à conclure une stratégie de swap sur rendement total d'actions américaines de la CIBC, selon les conditions particulières indiquées.

Recommandations de financement du PRIMT

(Ordonnance de la WCB n° 19/24)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance. Il a indiqué que le nombre de demandes avait considérablement diminué au cours des dernières années et qu'aucun projet n'était recommandé pour 2023. Il est suggéré de suspendre temporairement le programme afin d'en examiner l'avenir. Un projet a été renvoyé en vue de travaux supplémentaires.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration :

- 1) Approuve qu'aucun projet ne soit recommandé à des fins d'approbation dans le cadre du PRIMT 2024.
- 2) Ordonne la suspension de l'appel de demandes pour le PRIMT 2025 afin de permettre un examen du programme.

Rapport annuel 2023 : Discussion et analyse du rapport annuel par la direction et états financiers conformes aux Normes internationales d'information financière 17

Le conseil d'administration a reçu à titre de renseignement une version provisoire du rapport de gestion et des états financiers conformes aux Normes internationales d'information financière 17.

La directrice financière a quitté la réunion.

Politique 20.30, *Renseignements et communication accessibles*

(Ordonnance de la WCB n° 20/24)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance. Cette politique est nécessaire pour respecter les obligations de la WCB en vertu du *Règlement sur la norme en matière de renseignements et de communication accessibles*, pris en application de la *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains*.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la politique 20.30, *Renseignements et communication accessibles*, à compter du 1^{er} mai 2024.

Politique 22.70.30, *Responsabilités des employeurs en matière de déclaration des réclamations*

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance. Il a examiné les modifications proposées à la politique, notamment la clarification des obligations de l'employeur de signaler un accident même s'il n'est pas certain que le travailleur ait été blessé et que la blessure soit survenue au travail. Cette politique explique également les cas dans lesquels des sanctions administratives seront appliquées. Des changements de formulation ont été suggérés. La question des responsabilités des employeurs a été abordée et on s'est inquiété du fait que ces derniers puissent être sanctionnés lorsqu'ils n'étaient pas au courant qu'une blessure s'était produite.

Le conseil d'administration a convenu de renvoyer cette question au comité de gouvernance pour un examen approfondi.

Nouvelle politique 44.05.20, *Preuves et avis médicaux contradictoires*

(Ordonnance de la WCB n° 21/24)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance. Lors de la dernière révision législative, les intervenants ont exprimé des inquiétudes relatives à l'approche de la WCB quant à la résolution des avis médicaux contradictoires. Il a souligné que les mécanismes actuels ne permettent pas de résoudre efficacement les avis médicaux contradictoires.

La nouvelle politique oblige les décideurs de la WCB à documenter les raisons pour lesquelles ils renvoient une question au service de santé interne de la WCB. Elle offre également des conseils sur les mesures à prendre pour résoudre les avis contradictoires. La politique rappelle aussi aux décideurs de la WCB qu'ils ne doivent pas automatiquement privilégier les opinions des conseillers médicaux de la WCB par rapport à celles des autres fournisseurs de soins de santé.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la nouvelle politique 44.05.20, *Preuves et avis médicaux contradictoires*, à compter du 1^{er} juillet 2024.

Supervision de la prévention à la WCB

(Ordonnance de la WCB n° 22/24)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance. Le comité de gouvernance s'est dit préoccupé par la surveillance insuffisante exercée par le conseil d'administration sur le mandat de prévention. Plusieurs choix ont été envisagés.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration ordonne le rétablissement d'un comité de prévention au sein du conseil.

Le conseil d'administration a convenu que le rétablissement du comité de prévention serait reporté après la discussion dirigée qui doit avoir lieu à l'automne.

Délégués au Sommet sur la gouvernance du congrès de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada

(Ordonnance de la WCB n° 23/24)

Le président du conseil d'administration a souligné que le congrès annuel aura bien lieu.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration nomme les délégués suivants pour participer au Sommet sur la gouvernance du congrès de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada 2024 qui aura lieu à Toronto du 11 au 13 juin 2024 :

Représentant de l'intérêt public	Randal Smith
Représentant de l'employeur	Ron Koslowsky
Représentant des travailleurs	À déterminer.

Rapports des comités à titre de renseignement

Le conseil d'administration a reçu les rapports des comités suivants à titre de renseignement :

Réunion du comité de vérification – Le 21 février 2024
Réunion du comité de surveillance de la modernisation numérique – Le 27 février 2024
Réunion du comité de gouvernance – Le 5 mars 2024
Réunion du comité de placement – Le 4 avril 2024
Réunion du comité des finances – Le 4 avril 2024
Réunion du comité de surveillance de la modernisation numérique – Le 8 avril 2024
Réunion du comité de vérification – Le 17 avril 2024

Aperçus annuels du rendement des placements

Le conseil d'administration a reçu à titre de renseignement les aperçus annuels du rendement de la Caisse des accidents et du fonds de régime de retraite

Mise à jour du tableau des maladies professionnelles

La présidente et première dirigeante par intérim a indiqué qu'à la suite de la dernière réunion du conseil d'administration, l'administration avait tenu trois réunions avec la MFL. Les deux parties sont parvenues à une entente au sujet du fonctionnement de la présomption du Manitoba et de la façon de procéder à l'élaboration du Règlement sur les maladies professionnelles.

Rapport de l'administration

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour.

Rapport sommaire des ressources humaines

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour.

Plan de travail du conseil d'administration

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour.

Questions diverses

Aucune autre question

Discussion à huis clos

Le conseil d'administration a levé la séance pour se rencontrer à huis clos.

Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 14 h 43.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 20 juin 2024 à 12 h 15.